

*Initiatives ministérielles*

Canada et le nombre total de chômeurs pour l'année sera de plusieurs millions. Combien cela fait-il de familles en crise, au Canada, cette année?

Il en a créé une autre en ce qui concerne l'avenir de notre pays. J'hésite à parler de cette question en ce moment-ci parce qu'elle est si délicate. Un gouvernement qui ne sait rien faire d'autre que de créer des crises n'est pas apte à bâtir un pays fort qui sera prêt pour le prochain siècle.

Après avoir bouleversé l'économie par sa faute, il essaie de faire croire aux gens qu'ils sont chanceux d'avoir un emploi et un salaire, quels que soient cet emploi et ce salaire. Nous sommes revenus à l'époque des barons voleurs où les propriétaires d'entreprises ne se gênaient pas pour acculer leurs concurrents plus faibles à la faillite, sans égard à leurs employés.

Voilà le genre de Canada dans lequel le gouvernement voudrait nous voir revenir, un pays où seuls les riches et les puissants peuvent espérer vivre convenablement. Ce n'est pas ce dont rêvent les Canadiens. Ce n'est pas le pays que nos prédécesseurs à la Chambre ont mis des générations à bâtir pour nos enfants et nos petits-enfants.

Le gouvernement a bouleversé l'économie. L'évolution et la prospérité d'une nation reposent en effet sur des relations harmonieuses de collaboration à tous les niveaux entre les divers partenaires sociaux que sont les gens d'affaires, les employeurs et les travailleurs.

Le ministre a parlé de violence. Selon lui, le gouvernement n'a rien à se reprocher; les coupables, ce sont les pauvres grévistes qui touchent un salaire annuel de 20 000 \$. Le ministre a de nouveau affirmé hier que l'on ne pouvait pas accuser le gouvernement d'avoir négocié de mauvaise foi. Il a essayé d'induire les Canadiens en erreur au sujet de la décision rendue par la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

Je voudrais vous lire cette décision, car j'estime que l'honnêteté est au cœur du débat. Pour que tout le monde sache qui est responsable de la crise actuelle, je vais vous lire ce que la Commission des relations de travail dans la Fonction publique a conclu après avoir entendu les avocats du gouvernement et de la partie syndicale, et tous les témoignages: «La commission partage en gros les points de vue exprimés dans les cas susmentionnés. L'obligation, prévue dans la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, de négocier de bonne foi et de faire tout effort raisonnable pour conclure une convention collective ne diffère pas considérablement selon qu'il s'agisse de cet employeur ou de

tout autre employeur relevant d'une autre compétence au Canada. Le fait d'insister pour établir des conditions préalablement à la négociation des conditions d'emploi à la table des négociations est incompatible avec l'exigence de faire tout effort raisonnable pour conclure une convention collective. Par conséquent, la commission conclut que l'employeur a contrevenu à l'article 51 de la loi et lui ordonne de le respecter.»

Hier, le ministre a tenté de persuader la Chambre que le fait que le gouvernement ait contrevenu à l'article 51 ne signifiait pas qu'il avait négocié de mauvaise foi. Permettez-moi de rétablir officiellement les faits en lisant aux Canadiens, qui voudraient savoir s'ils peuvent se fier au gouvernement, ce que stipule l'article 51: « Le plus tôt possible, dans les vingt jours suivant celui où un avis de négocier collectivement a été donné ou dans le délai supplémentaire éventuellement convenu par les parties, l'agent négociateur et les représentants de l'employeur doivent se rencontrer et entamer de bonne foi des négociations collectives et faire tout effort raisonnable pour conclure une convention collective.» C'est à l'article 51 que ce gouvernement contrevient, comme il le fait d'ailleurs depuis le printemps dernier, car cet article oblige les deux parties à procéder de bonne foi aux négociations collectives. Le gouvernement viole cet article, peu importe les déclarations que le ministre fait en Chambre pour prétendre le contraire.

Il ne s'agit pas de chercher le premier responsable du conflit. Il est assez clair que, dès le 26 février, ce gouvernement n'avait nullement l'intention de conclure une entente avec ses employés et qu'il était prêt à compromettre l'économie du pays, le réseau des transports et les services à la population, bref, tout ce que financent les Canadiens, pour imposer son programme particulier et pour trouver une victime ou un bouc émissaire qui lui permettrait de détourner l'attention de ses nombreuses inepties.

La question maintenant consiste à trouver une solution. Comment rétablir les services à la population et comment permettre aux fonctionnaires qui veulent travailler de reprendre leurs tâches? Nous ne devrions pas le faire au moyen de ce projet de loi. En renvoyant les fonctionnaires au travail, cette mesure législative crée un sentiment d'amertume et de perte de dignité. Nous les renvoyons au travail encore plus inquiets de leur capacité de payer leur loyer et de nourrir leurs enfants, parce que le projet de loi confirme une perte de revenus pour ces gens, une lourde perte de revenus. Les gens qui sont inquiets, qui ont perdu le respect de soi, qui manquent de confiance envers leur employeur et qui ont de la rancune